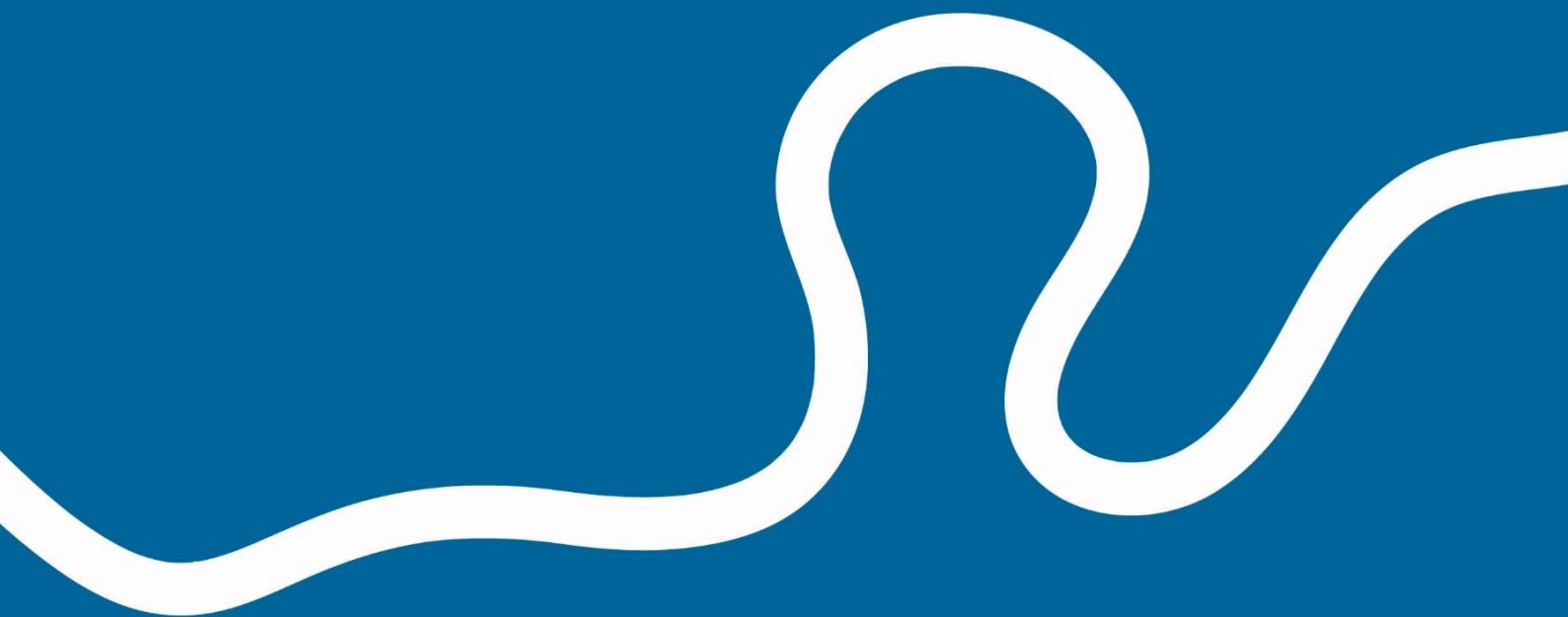


Rapport d'activité annuel de la Commission Locale de l'Eau de la Scarpe amont

Année 2024



La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives, conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement.

Ce rapport a été adopté en séance plénière le 1^{er} avril 2024 et est transmis au Préfet du Pas de Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

Structure porteuse



Réalisé avec le concours financier de l'



Table des matières

1	Le contexte	4
1.1	Le territoire	4
1.2	La Commission Locale de l'Eau (CLE)	4
1.3	Les commissions thématiques	4
1.4	La cellule d'animation du SAGE	5
2	Le bilan de l'année 2024.....	6
2.1	Rappel des objectifs de l'année 2024	6
2.1.1	Mettre en œuvre le SAGE.....	7
2.1.2	Porter des actions en propre.....	7
2.1.3	Animer le territoire.....	8
2.1.4	Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE	12
2.1.5	Financer les études et le SAGE	12
2.2	Activité de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques.....	13
2.2.1	Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)	13
2.2.2	Les réunions du Bureau de la CLE.....	13
2.2.3	Les réunions des commissions thématiques	14
2.2.4	Les dossiers transmis à la CLE.....	14
2.3	Activité de la cellule d'animation.....	17
2.3.1	Les réunions.....	17
2.3.2	La répartition de l'activité de l'animatrice en 2024	19
2.4	Bilan financier 2024	20
3	Les perspectives 2025	22
3.1	Mettre en œuvre le SAGE	22
3.2	Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE	22
3.3	Contribuer aux travaux « pressions - impacts »	23
3.4	Favoriser la coopération sur le bassin versant.....	23
3.5	Se coordonner à l'échelle de l'inter-SAGE	23
3.6	Les objectifs 2025.....	24

1 Le contexte

1.1 Le territoire

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe amont a été fixé par arrêté inter-préfectoral le 15 juillet 2010. Il s'étend sur 80 communes du Pas-de-Calais et 6 communes du Nord. Depuis 2017, le territoire du SAGE compte 4 EPCI à fiscalité propre.

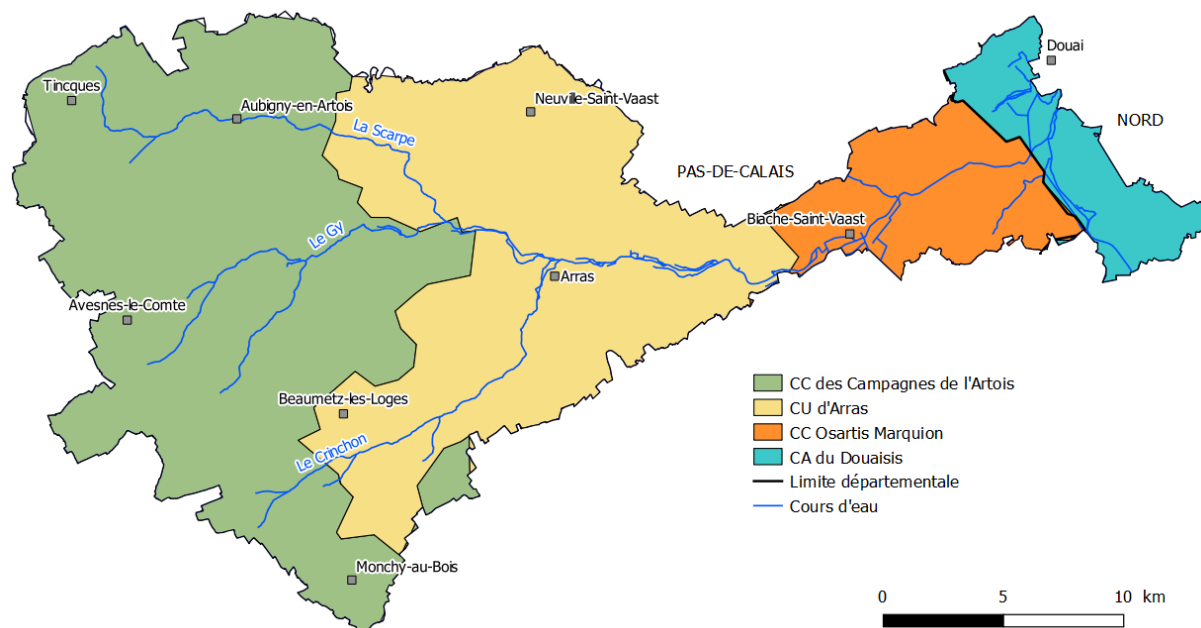


Figure 1 : cartographie du territoire du SAGE de la Scarpe amont

1.2 La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Scarpe amont ont été validées par arrêtés préfectoraux des 5 juillet 2011 et 27 juillet 2012. La CLE du SAGE de la Scarpe amont a été officiellement installée le 11 octobre 2012. Dans la continuité de la phase préliminaire, la Communauté urbaine d'Arras y a été désignée comme structure porteuse du SAGE.

1.3 Les commissions thématiques

Afin de mener à bien la concertation autour des principaux enjeux du SAGE, la CLE a mis en place quatre commissions thématiques en 2012.

Commission Gestion et protection de la ressource en eau	Les objectifs : Identifier les enjeux liés aux aspects quantitatifs et qualitatifs de la gestion de l'eau : alimentation en eau potable, assainissement, pollutions diffuses, pollutions accidentelles, protection de la nappe... Proposer des solutions pour lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines.
Commission Préservation et valorisation des milieux naturels	Les objectifs : Identifier les enjeux liés à la préservation des milieux aquatiques et humides. Proposer des solutions pour la préservation, la protection et la restauration du patrimoine naturel.
Commission Gestion de l'érosion et des inondations	Les objectifs : Identifier les enjeux liés aux phénomènes d'inondations, d'érosion et de ruissellement. Proposer des solutions, tant curatives que préventives, cohérentes à l'échelle du bassin versant.
Commission Multi-usages de l'eau	Les objectifs : Identifier les enjeux liés au partage des ressources entre les différents acteurs et usages : usages « traditionnels » (alimentation en eau potable, agriculture, industrie...), usages de loisirs (pêche, randonnée, canoë-kayak, navigation, tourisme...). Trouver un équilibre afin de satisfaire les besoins en eau de tous sans porter d'atteintes irréversibles à la ressource.

1.4 La cellule d'animation du SAGE

La cellule d'animation du SAGE Scarpe amont se compose de :

- L'animatrice du SAGE
Le poste est resté vacant du 15 novembre 2023 au 1^{er} mars 2024.
- Le directeur des espaces naturels de la structure porteuse à hauteur de 10% de son temps.

Le secrétariat de la Direction des Espaces Naturels vient en appui pour l'envoi des courriers et les différentes charges administratives. Seul le salaire de l'animateur du SAGE fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

L'animatrice du SAGE Scarpe amont a en charge la mise en œuvre du SAGE avec pour missions :

- L'animation de la Commission Locale de l'Eau
- L'animation des commissions thématiques
- L'animation du territoire et l'accompagnement des maitres d'ouvrage
- Le pilotage des études du SAGE
- Le développement des outils de communication du SAGE.

Ce présent rapport d'activité annuel précise les moyens mis en œuvre sur le SAGE de la Scarpe amont et fait le bilan de l'état d'avancement pour l'année 2024.

2 Le bilan de l'année 2024

2.1 Rappel des objectifs de l'année 2024

Objectif	Atteinte	Justification
Mettre le SAGE en œuvre – 56 jours / 168 jours		
Prise de poste du nouvel animateur	✓	Arrivée de Coralie FLEURQUIN le 01/03/24
Rencontre entre les Présidents d'EPCI sur le choix de la structure porteuse	✓	Réalisé le 01/10/2024
Prise en main du tableau de bord du SAGE	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Déploiement du programme d'actions avec les maitres d'ouvrage du bassin versant	≈	Déploiement par les acteurs publics, privés et associatifs du bassin Moyens humains insuffisants en 2024* pour suivre et évaluer
Porter des actions en propre – 17 jours / 168 jours		
Attribution du marché relatif à l'étude quantitative HMUC	✓	Délibération en date du 19/09/2024
Elaboration du plan de communication	≈	Toutes Commissions programmée en février 2025
Animer le territoire – 79 jours / 168 jours		
Lancement du mandat n°2 confié au panel	✓	Validation par le Bureau le 09/10/24
Rédaction de la lettre n°9 du SAGE	✓	Publiée en novembre 2024
Secrétariat de l'ACLEBE et rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie	✓	Rencontre le 04/09/24
Animation agricole du territoire, notamment sur les enjeux érosion et qualité	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE – 4 jours / 168 jours		
Lancement de l'élaboration d'un plan d'actions sur la réduction des pesticides	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Intégration des données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes	✗	Moyens humains insuffisants en 2024*
Financer le SAGE et les études – 12 jours / 168 jours		
Solde des participations financières relatives à : L'enquête publique L'AMI zones humides Le financement 2023 du poste d'animateur	✓	Versements réalisés septembre et décembre 2024
Demandes de cofinancement pour l'étude quantitative	✓	Agence de l'eau : 70% - acquis Région : 10% - en cours d'instruction

* Moyens nécessaires pour mettre en œuvre le SAGE : 1,7 ETP
Moyens actuels en régime permanent : 0,8 ETP
Moyens 2024 : 0,67 ETP

2.1.1 Mettre en œuvre le SAGE

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée d'une « nouvelle » animatrice. Coralie FLEURQUIN était animatrice du SAGE de la Scarpe amont lors de son émergence à la fin des années 2000. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2024.

Après avoir pris connaissance des documents approuvés en décembre 2023, elle a été sollicitée pour relancer les réflexions au sujet de la structure porteuse du SAGE. En effet, en phase de mise en œuvre, le cadre réglementaire recommande que la structure porteuse d'un SAGE soit une structure avec un périmètre identique à celui du SAGE ou comprenant celui du SAGE. Le portage par la Communauté urbaine d'Arras n'est donc plus d'actualité.

Les Présidents des 4 ECPI du bassin se sont réunis en octobre 2024. Ils sont unanimes pour fonctionner en deux temps :

- Créer une structure dédiée (un syndicat mixte) à l'échelle du bassin versant pour mettre en œuvre le SAGE à court terme
- Créer un EPTB à l'échelle du grand bassin de l'Escaut à moyen terme.

Le troisième trimestre 2024 a été mis à profit pour :

- rédiger les statuts du syndicat mixte
- proposer une clé de représentation politique et de répartition financière
- élaborer un projet de budget.

Ces éléments seront soumis aux Présidents des EPCI en 2025.

2.1.2 Porter des actions en propre

Etude quantitative sur les volumes prélevables

Dans l'objectif de prévenir les situations de tension autour de la ressource en eau, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de la Scarpe amont a souhaité anticiper l'apparition de déséquilibres quantitatifs liés à la raréfaction de la ressource et à l'augmentation de la demande. Pour ce faire, l'article 1 du règlement du SAGE, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 19 décembre 2023, fixe la répartition des volumes globaux prélevables entre usages. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

La priorité en 2024 était donc de lancer l'étude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). Le marché a été publié au printemps. La Commission d'appel d'offre de la Communauté urbaine d'Arras, structure porteuse, a retenu l'offre de SAFEGE le 09 septembre pour un montant de 252 800 € HT. Le Bureau de la CUA a entériné cette décision par délibération en date du 19 septembre 2024. Les demandes de financement (70% Agence de l'Eau et 10% Région) ont été finalisées le 03 octobre. La prestation a démarré le 31 octobre 2024. Les résultats de l'étude sont attendus courant 2027.

Plan de communication du SAGE

Le PAGD prévoyait l'élaboration d'un plan de communication du SAGE dans l'année suivant son approbation (disposition 21.1). Afin de réaliser cette action en co-construction avec l'ensemble des acteurs, un atelier est programmé en février 2025.

2.1.3 Animer le territoire

En 2024, la coordinatrice du SAGE de la Scarpe amont s'est consacrée à l'animation du territoire sous trois dimensions différentes.

La Lettre n°9



La lettre n°9 a paru en novembre 2024. Elle comprend les traditionnelles rubriques :

- **1^{ère} de couverture** : Le SAGE est approuvé
- **Dossier** : Hydromorphologie : kesako ?
- **Regard sur** : Le projet « Fenêtre sur l'eau : raconte-moi une zone humide »
- **Une goutte de... musique** : Ecoute Ô mon cœur
- **Actualités** : ACLEBE, l'Association des CLE du grand Bassin de l'Escaut.

Le panel citoyen

La gestion de l'eau concerne tous les usagers du territoire et il était important pour la Commission Locale de l'Eau que les citoyens puissent se prononcer sur les grandes orientations du SAGE. C'est pourquoi, les membres de la CLE ont choisi, en 2019, d'ouvrir la participation à un panel citoyen volontaire.

Après l'avis citoyen de janvier 2020, le panel a souhaité perdurer. La question du cadre d'intervention du panel s'est donc posée et une charte de participation a été mise en place.

Une fois cette charte adoptée en avril 2022, l'animation du panel a été confiée au cabinet Exaeco et un premier mandat de participation a permis la réalisation du film pour les ciné-débats de l'enquête publique.

En octobre 2024, l'enthousiasme du panel à reprendre ses travaux après l'arrivée de la nouvelle animatrice et les cofinancements restant mobilisables ont conduit le Bureau de la CLE à lui confier un 2^{ème} mandat de participation.

Les panelistes ont choisi le thème de l'agriculture parmi les nombreux acteurs du SAGE afin de retisser du lien entre les agriculteurs et les citoyens. Ils souhaitent mettre en lumière les pratiques agricoles vertueuses / les transformations de modèle :

- qualité de l'eau
- santé des agriculteurs et des consommateurs
- protection de la biodiversité
- beauté des paysages

avec l'objectif de déclencher l'action chez le consommateur-citoyen.

Pour ce faire, ils ont souhaité produire un podcast (un balado en canadien) : *Balad'Eau, le podcast de la Scarpe amont qui va à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau* était né !

Le premier épisode a été présenté en CLE le 17 décembre 2024. Il est consacré à l'infiltration de l'eau et permet de partir à la rencontre de Jérôme HOCHIN, paysan en agroforesterie à Fosseux.

Chaque épisode (20 minutes maximum) aura une trame commune :

- un temps sensible : faire appel aux arts pour toucher et mettre en mouvement une grande diversité de publics et aussi mettre l'auditeur en position d'écoute
- un entretien, sur une thématique donnée, avec un agriculteur pour valoriser une pratique et partager une expérience
- des solutions pour donner à l'auditeur l'envie et les moyens de passer à l'action.

Le panel projette de réaliser 5 épisodes à raison d'un numéro par trimestre.



Jérôme HOCHIN, paysan en agroforesterie à Fosseux

Le panel s'est également mobilisé sur plusieurs événements. En 2024, on peut notamment citer :

- Les **académies de l'eau**
 - « Gestion quantitative de l'eau - allons-nous manquer d'eau ? » à Arras le 04 juin
 - « Gestion de l'eau, la nature pour assurer notre futur ? » à Lens le 14 novembre
- La restitution du projet **Fenêtre sur l'eau**, proposé par le CPIE Villes de l'Artois, à Arras le 31 mai. Pour cette édition 2023-2024, les établissements engagés étaient :
 - Le collège BODEL à Arras - classe de 5ème
 - Le collège LOUEZ DIEU à Anzin Saint Aubin - classe de 4ème
 - L'école LENGLET à Saint Laurent Blangy - classe de CM2
 - L'école CAMILLE COROT à Duisans - classe de CM1/CM2.



- La **fête de la science** le 06 octobre 2024 à Cité Nature



Témoignage de Nadège, membre du panel citoyen

« Avec Alexandre, nous avons pu aider Mme Fleurquin pour l’animation du stand lors de la fête de la science ce dimanche à Cité Nature Arras. Nous avons vu un public nombreux, varié et très intéressé. C’était vraiment agréable. Les supports d’animation [la Lud’EAU-thèque mise à disposition par l’Agence de l’Eau, ndlr] semblent efficaces pour la sensibilisation aux enjeux liés à l’eau. Les personnes rencontrées étaient curieuses, parfois inquiètes et ont posé des questions pertinentes. Renouveler une telle action de sensibilisation et d’information pourrait être judicieux. »

Le secrétariat de l’ACLEBE

Les Présidents des Commissions Locales de l’Eau des bassins versants de la Scarpe amont, de la Scarpe aval, de l’Escaut et de Marque-Deûle ont créé l’ACLEBE, l’association des CLE du grand bassin de l’Escaut. Mue principalement par la cohérence hydrographique, cette dynamique permet d’échanger sur les enjeux communs de gestion de l’eau.

La Présidence de l’ACLEBE est tournante par année civile. En 2024, la présidence a été assurée par Thierry SPAS et le secrétariat par Coralie FLEURQUIN.

Les motivations de la CLE de la Scarpe amont à s’engager dans une dynamique inter-SAGE sont plurielles :

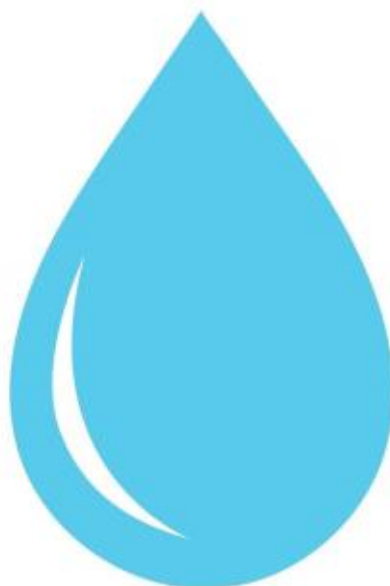
- avant tout être cohérent avec la réalité physique, hydrologique : nos bassins versants sont interconnectés donc interdépendants, soucieux des principes de solidarité.
- décentrer l’organisation des hommes (territoire administratif) vers une approche (éco)systémique de territoire d’eau et de vie. Parce qu’il est nécessaire de prendre en charge plusieurs enjeux, il est impératif d’élargir le cercle d’acteurs dans une logique inter-SAGE.
- expérimenter le monde de demain : face aux enjeux de transition écologique et de changement climatique, les solutions fondées sur les coopérations territoriales sont des réponses puissantes et résilientes.

Afin de promouvoir les objectifs de l'association, un livre blanc à destination des acteurs du bassin Artois-Picardie et des services de l'État a été élaboré. Intitulé *L'eau en partage*, il décrit la collaboration étroite existant entre les SAGE du grand bassin de l'Escaut, pour une gestion coordonnée, solidaire et intégrée des ressources en eau, des zones humides et des cours d'eau.

Le livre blanc est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/>

LIVRE BLANC

L'eau en partage



Août 2024

2.1.4 Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE

Le SAGE fraîchement approuvé en 2023 est compatible avec le SDAGE. Pour autant, quelques sujets demandent une mise en œuvre opérationnelle des dispositions inscrites dans le SAGE.

Dispositions du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027	Compatibilité Scarpe amont
Zones à enjeu environnemental (A-1.2)	OK, validé le 16/03/22
Erosion (A-4)	OK, validé le 16/03/22
Drainage (A-4.1)	Non concerné
Espace de bon fonctionnement (A-5.1)	OK, validé le 16/03/22
Poissons migrateurs (A-6.4)	OK, validé le 16/03/22
Espèces exotiques envahissantes (A-7.2)	OK, validé le 16/03/22
Cartographie des zones humides selon les trois critères (A-9.1)	OK, validé le 16/03/22
Mise à disposition cartographie des zones humides (A-9.1 et A-9.5)	OK, validé le 16/03/22
Plan spécifique pesticides (A-11.8)	
AAC dans le PAGD du SAGE (B-1.2)	OK, validé le 16/03/22
Répartition volumes disponibles et projet de territoire (B-2.3)	Etude HMUC en cours
Association des Belges en CLE (B-6.1)	Non concerné
ZNEC et ZH dans le règlement SAGE (C.1 et C.1.1)	OK, validé le 16/03/22
Dynamique des cours d'eau (C3, C.4 et C.4.1)	OK, validé le 16/03/22
Rapport annuel du SAGE et approche inter SAGE (E.1.2)	ACLEBE
Sensibilisation (E.1.3)	OK, validé le 16/03/22

2.1.5 Financer les études et le SAGE

2024 a permis d'encaisser de nombreuses recettes mobilisées par la précédente animatrice. L'Agence de l'Eau a ainsi versé le solde des participations suivantes :

- Enquête publique : 20 409,77 € le 09/09/2024
- AMI zones humides : 9 250,00 € le 12/12/2024
- Animation 2023 : 32 518,42 € le 06/12/2024.

2.2 Activité de la Commission Locale de l'Eau et de ses commissions thématiques

2.2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE s'est réunie trois fois en 2024.

- CLE élargie du 28 mai 2024
 - Restitution de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes mobilisables réalisée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- CLE du 12 juin 2024
 - Adoption du rapport annuel 2023
 - Actualités
- CLE du 17 décembre 2024
 - Jeu sérieux : les règles de représentation au sein de la CLE
 - 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030 : présentation du pacte de gouvernance avec la CLE par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - Mise en œuvre du SAGE : désignation de la structure porteuse
 - Etudes quantitatives
 - Volumes mobilisables : diffusion de la synthèse
 - Volumes prélevables : lancement de l'étude HMUC
 - Mandat de participation n°2 : présentation par le panel citoyen de *Balad'eau*, le podcast de la Scarpe amont qui va à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau

2.2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni trois fois en 2024.

- Bureau du 07 mai 2024
 - Accueil de Coralie FLEURQUIN, animatrice du SAGE Scarpe amont depuis le 01/03/2024
 - Etude quantitative sur les volumes prélevables (dite HMUC)
 - Validation du cahier des charges [présentation par ANTEA]
 - Cas pratique : soutenabilité du projet d'extension de l'entreprise Vandemoortele à Athies
 - Demandes d'avis
 - Régularisation de la pisciculture d'ETRUN
 - Installation de géothermie basse énergie pour l'usine Renault de Douai
 - Quel rôle pour la CLE en phase de mise en œuvre du SAGE ?
 - Attentes du Bureau pour 2024 et feuille de route de l'animatrice
 - Animation des commissions thématiques
 - Animation du panel citoyen
 - Actualités de l'ACLEBE
- Bureau du 04 juin 2024
 - Validation du rapport annuel 2023
 - Perspectives 2024-2025
 - Identification de la structure porteuse : avancée des réflexions
 - Retour sur la restitution de l'étude sur les volumes mobilisables

- Bureau du 09 octobre 2024
 - Demandes de pré-avis
 - Berles Monchel : projet communal de restauration d'une zone humide
 - Berles Monchel : projet privé de création de 3 terrains à bâtir en zone humide
 - Communauté urbaine d'Arras : augmentation de la capacité de production des captages d'Agnay
 - Validation du mandat de participation n°2 confié au panel citoyen
 - Structure porteuse : retour sur la rencontre des Présidents d'EPCI du bassin versant du 01 octobre
 - Volumes prélevables
 - Présentation de la synthèse de l'étude sur les volumes mobilisables
 - Attribution du marché relatif à l'étude sur les volumes prélevables, dite HMUC
 - Actualités

2.2.3 Les réunions des commissions thématiques

Les commissions thématiques ne se sont pas réunies en 2024, en raison de la vacance de poste en début d'année. A l'arrivée de la nouvelle animatrice, la priorité a été donnée à :

- la prise de possession des sujets
- le traitement des dossiers ajournés
- le lancement de l'étude sur les volumes prélevables
- le 2^{ème} mandat du panel citoyen dont le cofinancement arrive à échéance au premier semestre 2025.

Une Toutes commissions est programmée en février 2025 pour élaborer le plan de communication du SAGE.

2.2.4 Les dossiers transmis à la CLE

Liste des arrêtés préfectoraux reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
EARL des 2 Tilleuls à Tincques	09/01/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières - Régularisation et prélèvement d'eaux issues d'un forage
Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane	02/04/24	Arrêtés préfectoraux portant prescriptions particulières concernant l'épandage de boues des stations d'épuration de Bruay-la-Buissière et Béthune
EARL Dessaint à Wailly	15/04/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières – Réalisation de prélèvements issus d'un forage
SCEA Gaffet Frères à Fosseux	06/08/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières – Réalisation de prélèvements issus d'un forage
SCEA Les fiefs à Berles au Bois	17/09/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières – Réalisation de prélèvements issus d'un forage
SCEA Guenez à Brebières	17/09/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières – Réalisation de prélèvements issus d'un forage

Pétitionnaire	Date	Objet
EARL CATTOEN Bruno à Duisans	23/09/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières – Réalisation de prélèvements issus d'un forage
SCEA Guenez à Brebières	30/09/24	Arrêté préfectoral ordonnant des prescriptions particulières – Réalisation de prélèvements issus d'un forage
SARL Centrale électrique de la haute tenue à Brebières	14/11/24	Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires – Renouvellement d'autorisation d'une centrale hydroélectrique
Communauté urbaine d'Arras	28/10/24	Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique - Instauration de périmètres de protection des captages d'eau de Méaulens - Instauration de servitudes d'utilité publique
SCEA Pisciculture d'Etrun	06/12/24	Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale

Liste des récépissés de déclaration reçus pour information de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet
EARL des 2 Tilleuls à Tincques	09/01/24	Régularisation d'un forage et prélèvement d'eaux souterraines dans ce forage d'irrigation
Conseil Départemental du Pas de Calais	25/01/24	Rénovation d'un ouvrage d'art 0082 de la RD62 à Acq
Leroy Merlin à Arras	26/02/24	Aménagement de la cour des matériaux et restructuration du magasin
SPL de l'Artois	06/02/24	Requalification de la place de Rouen à Achicourt
Daniel FLORE à Habarcq	28/02/24	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation
Les lotisseurs du Nord	11/03/24	Aménagement d'un lotissement, Grand'rue à Roclincourt
SNC AINO SLB	11/03/24	Aménagement de 5 immeubles de bureaux, impasse Castella à Saint Laurent Blangy
GAEC Cuisinier à Izel les Hameau	15/04/24	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation
Mickaël LEFEBVRE à Ficheux	23/04/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à Wailly
Séverine PIMBERT à Dainville	27/05/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
SCEA de la petite couture à Wanquetin	03/06/24	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation
Louis ANSART à Gouy en Artois	10/06/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
Mickaël LEFEBVRE à Ficheux	10/06/24	Réalisation d'un sondage de recherche d'eau en vue de la création d'un forage d'irrigation à Ransart
SCEA des 40 écus à Miraumont	24/07/24	Réalisation de trois sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation à Berles au Bois et Ransart
GRT-Gaz à Nancy	06/08/24	Réalisation de fouilles (avec un éventuel prélèvement temporaire d'eaux souterraines) à Brebières
SCEA GAFFET Frères à Fosseux	06/08/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à Bailleulmont

Pétitionnaire	Date	Objet
EARL de l'Abbaye à Ecurie	08/08/24	Réalisation de deux sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation à Ecurie et Sainte Catherine
EARL La bazèque & co à La Herlière	08/08/24	Réalisation de quatre sondages de recherche d'eau en vue de la création d'un forage unique d'irrigation à La Herlière et La Cauchie
GAEC de la cavet à Hautes-Avesnes	22/08/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à Agnez les Duisans
EARL du val de Gy à Agnez les Duisans	28/08/24	Demande de transfert de bénéfice et d'augmentation de prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
Ville d'Achicourt	17/09/24	Aménagement des berges du Crinchon rue Victor Hugo
SCEA Les fiefs à Berles au Bois	17/09/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
SCEA Guenez à Brebières	17/09/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
EARL CATTOEN Bruno à Duisans	23/09/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à Warlus
SCEA du château de Penin	24/09/24	Régularisation d'un forage pour l'irrigation des cultures à Penin
SNC Sainte Catherine Les Augustines	24/09/24	Aménagement du parc des Augustines à Sainte Catherine
SCEA Guenez à Brebières	30/09/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
Communauté urbaine d'Arras	08/10/24	Aménagement d'un lotissement rue Raoul BRIQUET à Saint-Laurent-Blangy
Communes de Berles Monchel	22/10/24	Valorisation du site de La peupleraie
SOAMCO	28/10/24	Aménagement d'un lotissement, rue des maraichers à Agny
Maisons et cités	28/10/24	Aménagement d'un lotissement et extension d'une maison médicale à Mercatel
SPL de l'Artois	04/11/24	Régularisation de 3 piézomètres de suivi de la nappe à Saint-Laurent-Blangy
SCEA du Hamel à Etrun	04/11/24	Prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation à Rivière
CABBALR	19/11/24	Epandage des boues issues de la station d'épuration de Beuvry
GAEC Gellez à Vitry en Artois	25/11/24	Augmentation du volume d'un prélèvement d'eaux souterraines dans un forage d'irrigation
CV Finance	02/12/24	Construction de 3 bâtiments d'activité et entrepôts à Sainte Catherine

Liste des dossiers reçus pour avis de la CLE

Pétitionnaire	Date	Objet	Avis rendu
Louis-André ROHART	10/04/24	Régularisation de la pisciculture d'ETRUN suite à la modernisation et à l'augmentation de production à 800 t/an	Favorable
Renault Douai	11/04/24	Installation de géothermie basse énergie à la nappe du Dinantien pour les besoins de décarbonation de l'usine Renault Douai	Favorable avec réserve

2.3 Activité de la cellule d'animation

2.3.1 Les réunions

Dans le cadre du secrétariat de la CLE	
07/05/24	Bureau de la CLE
28/05/24	CLE élargie
04/06/24	Bureau de la CLE
12/06/04	CLE
09/10/24	Bureau de la CLE
17/12/24	CLE

Dans le cadre de l'inter-SAGE	
25/03/24	ACLEBE : Finalisation du livre blanc
06/05/24	ACLEBE : Élection du Président de l'ACLEBE Organisation de la réunion des Présidents de CLE du Bassin Artois Picardie Groupes de Travail dédiés au 12 ^{ème} programme d'intervention de l'AEAP Décret SAGE
18/06/24	ANEB : réunion préparatoire aux Territ'Eau-riales du 28/08 à Arras
26/08/24	ACLEBE : Préparation de la rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie du 04 septembre Validation du « bon à tirer » du livre blanc
28/08/24	ANEB : les Territ'Eau-riales
04/09/24	Rencontre des Présidents de CLE : Renforcer les échanges entre les Présidents de CLE o Quels besoins ? o Quel format pour y répondre ? 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau
08/10/24	ACLEBE : Promotion du livre blanc Demande de l'UNICEM Retour sur la conférence des Présidents de CLE du 02 octobre Suites à donner à la rencontre des Présidents de CLE organisée par l'ACLEBE
19/11/24	ANEB : atelier prospective Aquagir

28/11/24	ACLEBE : Validation de l'article de promotion de l'ACLEBE sur GEST'EAU Préparation de la CPMNP Point d'actualité sur les structures porteuses de Marque-Deûle et Scarpe amont
03/12/24	ANEB : entretien Aquagir

Dans le cadre des études

12/03/24	Finalisation du cahier des charges HMUC avec l'Agence de l'Eau
13/06/24	Assemblée générale du CPIE Villes de l'Artois
23/07/24	Présentation de l'offre du cabinet Tilia
24/07/24	Analyse des offres HMUC croisée avec ANTEA
09/09/24	Commission d'appel d'offres
01/10/24	Projet AMORSE (AEAP)
16/10/24	Visio de lancement de l'étude HMUC avec SAFEGE
31/10/24	Réunion de démarrage de l'étude HMUC avec SAFEGE et ANTEA
31/10/24	Comité technique de lancement de l'étude HMUC
04/12/24	Comité de gestion des marais immercuriens (CEN)

Dans le cadre de l'animation du territoire

19/06/24	Rencontre du panel citoyen : Mieux nous connaître pour mieux coopérer Quel rôle du panel dans la phase de mise en œuvre du SAGE ? Deuxième mandat de participation : avec qui ? sur quoi ? à partir de quand ?
23/06/24	Exaeco : préparation du mandat n°2
02/10/24	Rencontre du panel citoyen : quel thème pour le mandat de participation n°2 ?
06/10/24	Fête de la science à Cité Nature
07/10/24	PLUi de la Communauté urbaine d'Arras : quels enjeux sur l'eau ?
10/10/24	Panel citoyen : mandat 2 atelier 1
22/10/24	Panel citoyen : mandat 2 atelier 2
29/10/24	Rencontre avec Planète FM dans le cadre du panel citoyen
06/11/24	Panel citoyen : mandat 2 atelier 3
25/11/24	Panel citoyen : mandat 2 atelier 4
05/12/24	Conférence sur les sols (CPIE Villes de l'Artois)
09/12/24	Panel citoyen : montage du Balad'Eau avec Planète FM
10/12/24	Projet alimentaire de la CU d'Arras : atelier des acteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE

28/03/24	Entretien de prise de poste avec l'Agence de l'Eau
18/04/24	Un SAGE à la page avec l'Agence de l'Eau
22/05/24	SCoT de l'Arrageois : réunion PPA pour la révision du SCoT
30/05/24	Rencontre du Président de la CUA au sujet de la structure porteuse
04/06/24	Académie de l'eau : allons-nous manquer d'eau ?
14/06/24	Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (AEAP)
20/06/24	Gest'Eau : présentation d'EnvErgo
23-25/09	Formation QGis
01/10/24	Rencontre des Présidents d'EPCI du bassin versant : Quelles solutions pour une gestion coordonnée à l'échelle du SAGE et de l'inter-SAGE Présentation de l'hypothèse proposée par le Bureau de la CLE Echanges, écoute des besoins et convergence vers une solution partagée

23/10/24	Structure porteuse : rencontre avec le service juridique de la Communauté urbaine d'Arras
04/11/24	Entretien avec EcoLogique Conseil dans le cadre de l'élaboration des scénarii prospectifs du SDAGE
18/11/24	Présentation du 12 ^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau
20/11/24	Ateliers d'élaboration des scénarii prospectifs du SDAGE (AEAP)
25/11/24	Point d'étape avec l'Agence de l'Eau
26/11/24	Réunion Personnes publiques associées (PPA) du SCoTA
29/11/24	Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification (AEAP)
11&12/12	Forum des risques majeurs (IdealCo)

Autre	
13/03/24	Projection du film « Et si... l'écologie était la matrice des politiques communales » de l'ADGCF
14/03/24	Atelier découverte Carto-Party : identifier toutes les parties prenantes d'un projet
31/08/24	Formation au logiciel de suivi de courrier de la Communauté urbaine d'Arras
10/10/24	23 actions pour 2023 : démarche RSE de la Communauté urbaine d'Arras
07/11/24	Formation : l'essentiel des marchés publics
13/12/24	Séminaire des agents de la CU d'Arras

Interventions du Président de la CLE	
22/03/24	Cité scolaire Gambetta-Carnot : concilier les usages (modes culturels et envasement)
31/05/24	Présentation du SAGE dans le cadre de la restitution du projet Fenêtre sur l'eau

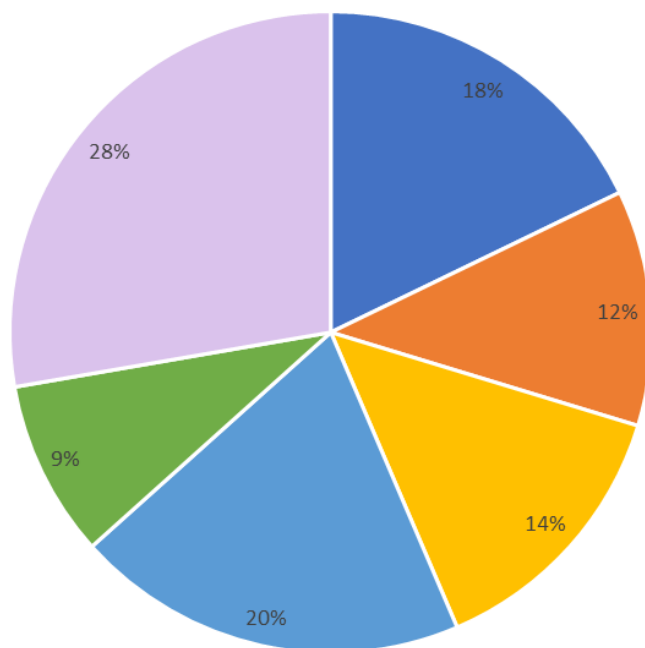
2.3.2 La répartition de l'activité de l'animatrice en 2024

En 2024, le travail de l'animatrice s'est centré sur :

- tâches principales
 - La mise en œuvre du SAGE : émergence de la structure porteuse, communication et avis
 - Le financement du SAGE : demandes de solde en attente suite à la vacance de poste
 - L'animation de la CLE et du Bureau
- tâches complémentaires
 - L'animation du panel
 - Le secrétariat de l'ACLEBE
 - L'étude Hydrologie Milieux Usages Climat.

Le diagramme ci-après présente la répartition par tâche.

Activité de l'animatrice en 2024



- Animation de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques / 29 jours
- Animation du territoire (suivi des études de partenaires, accompagnement des acteurs, panel, communication) / 21 jours
- Coordination inter-SAGE / 23 jours
- Rapport d'activité, co-financements, avis, journées animateurs, séminaires, formations / 33 jours
- Suivi des études (étude quantitative, partenariat zones humides) / 15 jours
- Mise en oeuvre du SAGE / 47 jours

2.4 Bilan financier 2024

Les conventions financières suivantes lient l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Communauté urbaine d'Arras en sa qualité de structure porteuse du SAGE.

Objet	N° de convention Notifiée le	Montant de la participation financière (taux)	Etat au 31.12.24
Financement de l'animation du SAGE pour 2023-2025	3461100 088/06/2023	Poste : 42 000 €/an (70%) Fonctionnement : 3 500 €/an	2023 : versé
Animation du panel citoyen	32740 22/07/2022	32 500 € (50%)	Demande de solde en 2025
AMO HMUC	3492600 01/12/2023	57 995 € (68%)	Demande de solde en 2027

Le tableau suivant présente les dépenses et recettes affectées au SAGE en 2024, ainsi que les 4 années antérieures pour mémoire.

Budget 2020-2024 dédié au SAGE Scarpe amont – Prévisions 2025

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Contribution des EPCI (0,50 €/habitant)												
Douaisis agglo		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00		9 318,00
CC Osartis-Marquion		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50		9 331,50
CC des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50		50 308,50
sous-total		79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00		79 663,00
Salaires												
Animateur (réel)	52 699,82	63 784,28	52 740,35	32 890,00	49 320,10	29 607,56	66 396,55	34 524,07	54 234,50	29 018,42	65 000,00	28 000,00
Secrétaire (estim)	3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00		3 700,00	
Directeur (estim)	5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
sous-total	61 399,82	63 784,28	61 440,35	32 890,00	58 020,10	29 607,56	75 096,55	34 524,07	62 934,50	29 018,42	73 700,00	28 000,00
Etudes												
Elaboration du SAGE HT	23 370,00	82 469,00	82 390,00	-	41 185,00	30 633,36	34 197,61	64 793,00	2 618,19	20 409,77		
Etude hydraulique et sédimentaire HT	39 884,50	31 311,82	11 874,94	4 069,08		45 922,03						
Inventaire des axes de ruissellement HT			19 570,00			15 656,00						
Travail sur les zones humides	40 000,00		30 000,00		18 500,00	34 836,40	21 641,38			9 250,00		
Etude des zones à enjeu environnemental ANC HT					11 158,43	6 695,00						
Consultation sur le SDAGE			5 545,20			5 545,20						
Animation du panel HT							16 800,00		1 600,00			17 700,00
Etude quantitative (HMUC) HT							720,00		23 526,48		201 000,00	
sous-total	103 254,50	113 780,82	149 380,14	4 069,08	70 843,43	139 287,99	73 358,99	64 793,00	27 744,67	29 659,77	201 000,00	17 700,00
Fonctionnement												
Matériel informatique et téléphone	5 200,00		4 164,00		4 164,00							
Frais de mission	800,00		400,00		1 000,00		400,00		132,16		400,00	
Formation					5 400,00						3 120,00	
Chauffage, électricité, eau et téléphonie (estimation)	300,00		300,00		300,00		300,00		300,00		300,00	
Fournitures et reprographie (estimation)	1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00		1 600,00	
Véhicule entretien et carburant (estimation)	1 200,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00		1 000,00	
Journée inter-Commission et ateliers	1 114,00						1 385,50					
Concertation préalable (impression et envoi flyers)	8 578,98											
Librairie									101,18			
Lettre d'information					330,00				336,00		500,00	
Charte graphique							1 215,00					
Animation du panel									20 462,40			
Forfait de fonctionnement Agence de l'eau		5 888,24		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00		3 500,00
sous-total	18 792,98	5 888,24	7 464,00	3 500,00	13 794,00	3 500,00	5 900,50	3 500,00	23 931,74	3 500,00	6 920,00	3 500,00
TOTAL	183 447,30	263 116,34	218 284,49	120 122,08	142 657,53	252 058,55	154 356,04	182 480,07	114 610,91	141 841,19	281 620,00	128 863,00
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013	45 568,34		-52 594,07		56 806,96		84 930,99		112 161,27		-40 595,73	

3 Les perspectives 2025

3.1 Mettre en œuvre le SAGE

Les sujets prioritaires pour la mise en œuvre du SAGE en 2025 sont :

- **la création de la structure porteuse**

Il s'agit de valider les statuts du syndicat mixte, la représentation politique et le budget avec les Présidents d'EPCI puis de lancer la procédure administrative. L'objectif est de créer le syndicat mixte au 1^{er} janvier 2026.

- **l'adoption du plan de communication du SAGE**

La disposition 21.1 du PAGD prévoit l'adoption d'un plan de communication du SAGE dans l'année suivant son adoption. Pour réaliser ce travail, une « Toutes commissions » est prévue afin de faire la part belle à l'intelligence et favoriser la coopération entre les acteurs du bassin. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre le plan de communication : lettre du SAGE, podcast du panel citoyen...

- **l'animation d'un groupe de travail « Eau & Urbanisme »**

La bonne mise en œuvre du SAGE repose notamment sur son intégration dans les documents d'urbanisme. L'interconnaissance entre les métiers de l'eau et ceux de l'urbanisme est donc une clé de réussite majeure. En 2025, des échanges seront initiés entre la cellule d'animation du SAGE, les services Urbanisme et Droits des sols des EPCI et les services des SCoT.

Ils déboucheront à terme sur une notice synthétisant la façon d'intégrer les enjeux et règles du SAGE aux documents d'urbanisme conformément au décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Au fil de l'année 2025, la cellule d'animation veillera également à :

- assurer le financement du SAGE

Il s'agit de réaliser le suivi administratif et financier des conventions de co-financement existantes ou à venir.

- tenir le tableau de bord du SAGE

Afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE, il s'agit de :

- prendre en main le tableau de bord
- compléter les indicateurs
- suivre les délais de réalisation
- renseigner et mettre à jour le tableau de bord.

3.2 Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE

Il s'agit de :

- mener à bien les phases 1 et 2 de l'**étude quantitative sur les volumes prélevables, dite HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)**
- élaborer un plan d'actions sur la réduction des pesticides
- intégrer les données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes

3.3 Contribuer aux travaux « pressions - impacts »

La contribution aux travaux « pressions – impacts » constitue la suite du travail réalisé dans le cadre des comités de masse d'eau, présenté aux CLE lors de la tournée des SAGE de 2023.

En 2025, l'animatrice prendra connaissance de ces travaux et proposera des actions notamment pour :

- poursuivre la restauration des zones humides, à l'image du partenariat 2022-2024 avec le Conservatoire des espaces naturels et le CPIE Villes de l'Artois
- Lutter contre l'érosion, en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles.

3.4 Favoriser la coopération sur le bassin versant

Afin de mettre en œuvre les SAGE et favoriser la coopération entre les acteurs de bassins, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie met en place des **pactes de gouvernance territoriale** dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention 2025-2030. En 2025, la CLE élaborera son pacte territorial 2026-2028. Il sera tripartite entre l'Agence, la CLE et la structure porteuse.

Au-delà du pacte avec l'Agence, la mise en œuvre du SAGE est une aventure collective où les maîtres d'ouvrages qu'ils soient publics, privés, associatifs ou particuliers ont chacun une part à prendre. Pour animer ce collectif, manager ses efforts et favoriser la coopération, des rendez-vous pourraient être institués :

- **Rencontre bilatérale entre l'animatrice et les EPCI** pour
 - savoir ce que chacun fait
 - recenser les freins et identifier les leviers à actionner
- **Rencontre annuelle de la Scarpe amont** pour
 - favoriser l'interconnaissance entre les acteurs, les projets
 - célébrer le chemin parcouru : suivi de l'avancement du programme d'actions
 - trouver l'énergie, grâce au collectif, de relever les défis à venir.

Ces rencontres viendront compléter le dialogue territorial de la Scarpe amont qui s'appuie déjà sur :

- **les commissions thématiques**, lieu privilégié pour
 - faire connaître le SAGE et ses enjeux
 - renforcer l'engagement des parties prenantes et le réseau de contributeurs
 - partager les expériences et accélérer la transformation du bassin

En 2025, une « Toutes commissions » dédiée au Plan de communication sera organisée.

- **le panel citoyen :**

En 2025, le panel produira 3 à 4 épisodes de *Balad'Eau*, le podcast de la Scarpe amont qui va à la rencontre des acteurs engagés pour l'eau.

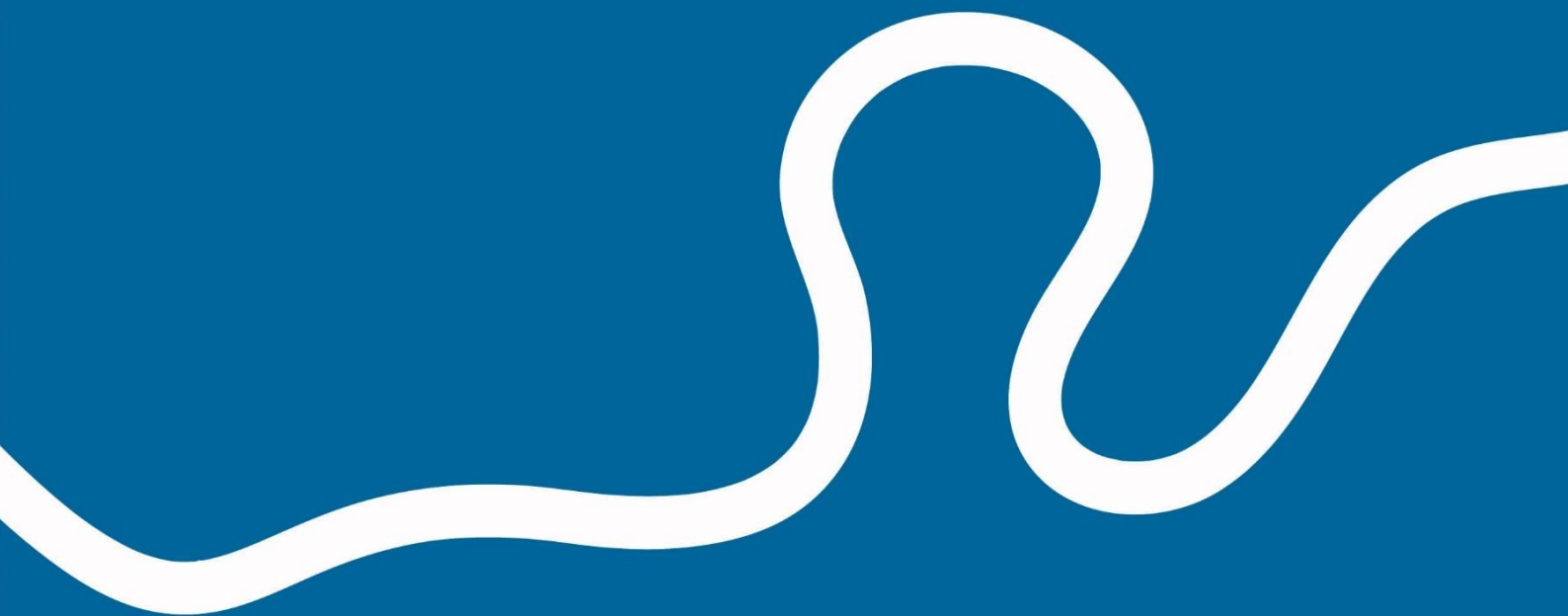
3.5 Se coordonner à l'échelle de l'inter-SAGE

La cellule d'animation de la Scarpe amont assurera le secrétariat de l'ACLEBE durant le premier semestre 2025. Le temps fort de cette période sera la rencontre des Présidents de CLE du bassin Artois-Picardie avec l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB).

Au second semestre 2025, l'animatrice du SAGE Scarpe amont contribuera aux travaux de l'ACLEBE et notamment à la coordination des études HMUC avec les bassins versants voisins.

3.6 Les objectifs 2025

	Objectifs	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Mettre le SAGE en œuvre	Validation politique des statuts du syndicat mixte Adoption du plan de communication du SAGE Suivi du financement du SAGE	Délibération des EPCI pour la création du syndicat mixte Lancement du groupe de travail « Eau & Urbanisme » Prise en main du tableau de bord du SAGE Lancement de la réflexion relative à la cartographie des éléments paysagers et des fossés
Mettre le SAGE en compatibilité avec le SDAGE	Etude HMUC	Lancement de l'élaboration d'un plan d'actions sur la réduction des pesticides Intégration des données des EPCI sur les espèces exotiques envahissantes
Contribuer aux travaux « pressions – impacts »	Prise en main de la fiche masse d'eau FRAR43	
Favoriser la coopération sur le bassin versant	Elaboration du pacte de gouvernance territoriale Promotion du podcast du panel citoyen	Rencontres bilatérales avec les EPCI Préparation des 1^{ères} rencontres annuelles de la Scarpe amont sous l'égide de la structure porteuse
Se coordonner à l'échelle inter-SAGE	Rencontre avec l'APPCB	



Scarpe amont